

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1248

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/ Célestins, Théâtre de Lyon et Le Grand Café des Négociants, dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1248 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON/ CELESTINS, THEATRE DE LYON ET LE GRAND CAFE DES NEGOCIANTS, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2015-2016 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/ Célestins, Théâtre de Lyon a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Théâtre. Ce projet s'est traduit par la mise au point d'une offre de mécénat, dans le cadre du club des partenaires, répartie en quatre niveaux (membre fondateur, membre associé, membre ami et mécène de projet) proposée aux entreprises à travers la diffusion d'une plaquette spécifique.

Au-delà de son histoire et de son ancrage dans le tissu économique et social lyonnais, le Grand Café des Négociants confirme son engagement et son soutien à la création artistique et concourt à la mise en valeur du patrimoine culturel de la région. Deux conventions de mécénat ont déjà été conclues entre le grand café des négociants et les Célestins, Théâtre de Lyon lors des saisons 2012-2013 et 2014-2015.

Fort de la réussite de cette collaboration, le Grand Café des Négociants souhaite apporter son soutien au fonctionnement des Célestins, théâtre de Lyon à l'occasion de la saison 2015-2016.

A ce titre, Le Grand Café des Négociants souhaite effectuer un don pécuniaire d'une valeur de 5.000 €.

Les contreparties qui seront apportées au Grand Café des Négociants consisteront en la présence du nom et/ou du logo du Grand Café des Négociants sur les différents supports de communication suivants des Célestins, Théâtre de Lyon :

- Kakémono des partenaires présent à l'entrée du théâtre ;
- site Internet du Théâtre des Célestins ;

- brochure de saison 2015-2016 des Célestins, Théâtre de Lyon, à la page des mécènes ;
- support de communication d'accueil des compagnies ;
- supports de communication électroniques destinées aux spectateurs fidélisés et spectateurs bénéficiant du tarif réduit groupes.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1.250 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/ Célestins, Théâtre de Lyon et le Grand Café des Négociants est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La recette en découlant sera imputée au budget 03, année 2015, programme SUPPORTCL, opération SUPPADM, fonction 313, chapitre 77, article 7713.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN